



Logis Auderghem TT • BBW 165 Tennis de Table Soutenu par la Commission Communautaire Française

Règlement d'ordre intérieur

Version 1.4 – Mis à jour le 23/03/2023

1 BUT ET RESPECT DU RÈGLEMENT

Le règlement d'ordre intérieur a pour but de préciser le fonctionnement au Logis Auderghem TT. Ce règlement est consultable au bureau du club et sur le site internet du club.

Il ne s'agit pas de contraintes mais de règles qui permettent à tous de mieux vivre dans notre club.

Le fait de s'inscrire ou de louer une table au club constitue une acceptation du règlement d'ordre intérieur. Toute violation ou non-respect de ce règlement pourra faire l'objet de sanctions par le comité.

2 ACCÈS AUX INSTALLATIONS

2.1 Accès

Il est interdit d'accéder au club en dehors des heures d'ouverture sans l'autorisation d'un membre du comité. L'accès aux tables, sauf compétitions et stages, est réservé aux membres et aux locataires durant les heures de location. Les joueurs occasionnels, invités, et locataires sont tenus de se signaler auprès d'un responsable.

2.2 Tenue sportive

L'aire de jeu dans la salle ne peut être accédée qu'en tenue sportive : t-shirt, short/jupette, jogging, chaussures de sport d'intérieur.

Pour les titulaires inscrits aux compétitions par équipe (interclub), le port du maillot du club est obligatoire. Le maillot est remis en début de saison et peut, si nécessaire, être obtenu auprès d'un responsable.

Afin de respecter l'intimité de chacun, il est obligatoire de se changer dans les vestiaires du club. Une fois en tenue, vous pouvez déposer votre sac à l'intérieur de la salle.

2.3 Fumeurs

L'ensemble du centre sportif est non-fumeur, ce qui inclut la salle de tennis de table, les vestiaires, les toilettes et la cafétéria. Il est uniquement autorisé de fumer à l'extérieur du complexe sportif, à l'entrée principale (au 3ème étage). L'accès via les portes de secours est strictement interdit.

3 LA SALLE ET LE MATÉRIEL

3.1 Manger et boire

Il est interdit de manger dans la salle. Comme boissons sont uniquement autorisées : les gourdes, les bouteilles d'eau et les canettes achetées au bar. Après chaque entraînement ou compétition, les bouteilles et canettes doivent être mises à la poubelle. Les boissons servies dans un verre ne sont pas admises dans la salle.

3.2 Matériel

Les tables mises à votre disposition sont des tables de compétition. Il est interdit de s'asseoir sur ou de s'appuyer contre les tables. Les marquoirs ne sont utilisés que pour la compétition. Nous vous demandons de respecter l'ensemble du matériel : les tables, les filets, les marquoirs, les séparations, les ramasseurs de balles.

3.3 Balles d'entraînement

Les balles d'entraînement fournies par le club doivent toutes être ramassées après chaque séance d'entraînement. Les balles de match doivent être ramassées par le capitaine à la fin de l'interclub. Les balles trouvées dans la salle doivent être ramenées au bar.

4 ENTRAÎNEMENTS

4.1 Médical

Tous les joueurs bénéficiant d'un entraînement spécifique intensif sont susceptibles de faire l'objet d'un suivi médical afin de contrôler la santé et l'évolution physique des joueurs.

4.2 Charte d'entraînement des jeunes¹

En s'affiliant au club et en participant aux entraînements jeunes, le membre s'engage à signer la charte de l'entraînement des jeunes qui lui sera remise.

5 INTERCLUBS & COMPÉTITIONS OFFICIELLES

5.1 Titulaire

Pour se considérer comme titulaire en interclubs, il faut au moins être présent à 80% des rencontres de la saison et pouvoir jouer les vendredis et samedis en messieurs. Pour les équipes dames, les rencontres se jouent principalement le samedi après-midi et exceptionnellement le vendredi ou samedi soir. Sauf raison valable, ceux qui ne peuvent assurer ce taux de participation se retrouveront automatiquement réserve l'année suivante.

¹ Valable uniquement pour les groupes compétition cadets/juniors

5.2 Disponibilités

Tout membre du club reçoit un accès à la plate-forme Mylogis. Les disponibilités pour les interclubs doivent se faire via la plate-forme afin de faciliter le travail des sélectionneurs.

5.3 Amendes

Les joueurs qui sont responsables d'amendes en compétition (interclubs et autres) sont tenus de la payer par eux-mêmes.

6 LOCATAIRES

6.1 Clubs & Organisations

Les clubs et organisations locataires sont priés de respecter ce règlement.

6.2 Personnes

Les personnes louant des tables à l'heure ou via un abonnement ne peuvent accéder aux installations qu'après le paiement de leur réservation ou de leur abonnement. Ce règlement doit être respecté.

7 BAR

7.1 Alcool

Les responsables du bar ne servent pas d'alcool aux jeunes de moins de 16 ans. En cas d'accord d'un parent ou d'un tuteur légal, ils peuvent le faire mais n'y sont pas obligés.

Le barman se réserve le droit de ne plus servir une personne s'il estime que cette personne fait preuve d'un comportement inadapté ou que son état ne lui permet plus de rentrer chez lui en toute sécurité.

7.2 Accès

L'accès derrière le bar est normalement interdit à toute personne autres que les responsables du bar et les membres du comité. Cet accès est restreint pour les capitaines d'équipes et les moniteurs afin d'accéder au matériel.

7.3 Responsable du bar

La personne mandatée pour tenir le bar a la responsabilité de sa fermeture. Le fond de caisse doit être vérifié lors de l'ouverture et de la fermeture. Lorsqu'il ferme son bar, le responsable doit mettre la recette dans une enveloppe qu'il placera dans le coffre. Il doit également inclure une feuille reprenant les comptes du jour et respecter la charte du barman.



7.4 Note de bar

Les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas autorisés à laisser une note de bar. Les joueurs qui laissent une note de bar sont tenus de la régler spontanément la fois suivante. Le club n'est pas une société de prêts philanthropiques et n'en a pas les moyens financiers. Le comité se réserve le droit de sanctionner les abus de notes de bar.

Conformément à la loi, le club met à disposition au bar un moyen de paiement électronique. Il est donc demandé aux membres de régler leur note de bar à la fin de la journée / soirée.

8 CUISINE

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la cuisine est interdit aux moins de 12 ans. L'accès à la cuisine est toléré pour les jeunes entre 12 et 16 ans accompagnés par un adulte.

9 TÉLÉPHONE & INTERNET

9.1 Téléphone

L'usage du téléphone est réservé à la gestion du club et aux appels urgents. L'accès au téléphone est contrôlé par le responsable du bar.

9.2 Internet

Le club met à disposition de ses membres et des visiteurs un réseau WiFi donnant accès à internet. L'usage de ce réseau peut être contrôlé par le club et ce dernier se réserve le droit d'activer ou non ce réseau.

Toutes les informations d'ordre général, les compétitions, les stages etc... sont consultables sur le site internet et sur la plate-forme pour les membres du club.

10 RESPONSABILITÉS

10.1 Accident

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident d'un joueur non affilié à la fédération et non couvert par un certificat médical.

10.2 Vol

Le club décline toute responsabilité en cas de vol, y compris dans les armoires, casiers et locaux mis à disposition des clients à titre gratuit ou non. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

10.3 Dégradation

En cas de dégradation, les frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé (raquette, table, séparation, ...) seront à la charge du responsable de ladite dégradation. Le club se réserve le droit de faire des contrôles aléatoires après les réservations.

S'il ne s'agit pas d'une dégradation accidentelle, le club se réserve le droit de suspendre le membre ou le locataire responsable. Lors des compétitions officielles, une remarque sera automatiquement indiquée sur la feuille de match ou, le cas échéant, transmise au juge-arbitre.

11 COMPORTEMENT

Le club entend maintenir un esprit de fair-play et de sportivité vis-à-vis des équipes et des clubs adverses. A la table, à l'entraînement comme en match, un comportement correct de tous les joueurs est requis, tant au point de vue langage que gestes. Dans un souci de convivialité, il est demandé aux joueurs de boire le verre offert par le club avec les adversaires (et non des chips, ...).

12 PHOTOS & VIDÉOS

Par sa signature sur le document d'affiliation au club, le membre peut marquer son accord à la prise de photos de de vidéos sur lesquelles il apparaît. Le club pourra alors utiliser ces médias dans sa communication officielle sur le site, les réseaux sociaux, ... Les photos restent propriété du club et du photographe.

13 SPONSORS

Ceux-ci aident financièrement le club et aiment avoir un retour. Aussi, le club est susceptible de communiquer en son nom des messages de nos sponsors. Ainsi, vous pourriez peut-être bénéficier d'une offre avantageuse.